



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS

## **ARRÊTÉ**

Modifiant l'arrêté du 4 juillet 2017 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2017 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 ;

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé est remplacé par :

« La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2018, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Hervé GOSELIN	Administrateur général, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Président du jury ;
Mme Christèle BARASSI	Administratrice civile, secrétaire générale du conseil d'orientation des politiques de jeunesse à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
Mme Delphine BESSIERE	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale à l'agence régionale de santé de Corse ;
Mme Nadia BOULHAROUF	Premier conseiller de tribunal administratif, responsable du département des affaires juridiques et des marchés publics à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
Mme Ethel CARASSO-ROITMAN	Inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire ;
Mme Josiane GARCINI	Attachée d'administration de l'État hors classe, responsable du pôle cadres dirigeants de la mission cadres dirigeants et supérieurs à la direction des ressources humaines ;
Mme Yolande GROBON	Directrice de service, directrice départementale adjointe à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines ;
M. Robert GUTIERREZ	Attaché d'administration de l'Etat hors classe, déchargé d'activité de service ;
Mme Joëlle JACQUEMENT	Attachée d'administration de l'Etat hors classe, directrice adjointe du travail, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> à l'unité départementale de la Dordogne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
M. Gaël LE BOURGEOIS	Administrateur civil hors classe, sous-directeur à la direction générale de l'énergie et du climat ;
M. Philippe MAIRE	Attaché principal d'administration de l'État, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Alpes ;

